

Lacune d'accompagnement en Suisse: comment réagit le monde politique?

En Suisse, il manque près de 20 millions d'heures d'accompagnement des personnes âgées. Comment le monde politique réagit-il à cette situation? Petit tour d'horizon.

Texte: **Miriam Wetter**, responsable du service de prise en charge des personnes âgées de la fondation Paul Schiller



620 000 personnes de plus de 65 ans ne bénéficient d'aucun accompagnement, et manquent donc potentiellement de soutien. Une étude réalisée sur mandat de la fondation Paul Schiller a évalué l'ampleur de cette lacune.

Pour en savoir plus:

www.bienvieillir.ch: sur ce site, la fondation Paul Schiller donne des informations sur l'accompagnement des personnes âgées. Elle y documente l'actualité politique, les récentes études et des exemples tirés de la pratique. Il est également possible d'y commander un bref rapport sur les lacunes d'aide et d'accompagnement intitulé: «Coûts et financement d'une bonne prise en charge au troisième âge en Suisse».



L'expérience pratique et la recherche le montrent: Outre l'aide au ménage et les soins médicaux, une prise en charge psychosociale adéquate permet aux personnes âgées de mener une vie aussi autonome que possible et de participer à la vie sociale. Une récente étude de l'Office fédéral des assurances sociales l'a confirmé.

Pour en savoir plus:

Office fédéral des assurances sociales (2023). Betreuung im Alter. Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle. Forschungsbericht. Beiträge zur Sozialen Sicherheit (avec résumé en français).



Les responsables politiques ont également reconnu le potentiel de l'accompagnement psychosocial. Le canton de Zurich va introduire en 2025 un financement des prestations d'assistance pour la vie quotidienne par le biais des prestations complémentaires.

Pour en savoir plus:

Communiqué de presse du Conseil d'État et lien à la modification d'ordonnance: Mehr Selbstbestimmung für ältere Menschen in bescheidenen finanziellen Verhältnissen (Kanton Zürich zh.ch).



À la mi-septembre, le Conseil fédéral a présenté le message relatif à l'objet «Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé». Si le débat parlementaire permet d'inclure la dimension psychosociale dans la définition des prestations, il marquera une étape importante dans le comblement des lacunes d'accompagnement des personnes âgées – du moins pour les bénéficiaires de prestations complémentaires.

Pour en savoir plus:



Début 2024, le Conseil des États a transmis la motion demandant un programme d'impulsion pour prévenir la violence envers les personnes âgées. De son côté, le Conseil national a chargé le Conseil fédéral d'examiner les possibilités de transformer l'allocation pour impotent en une allocation d'accompagnement des personnes âgées. Une dynamique est donc en place au Parlement fédéral, même si des décisions concrètes se font encore attendre. Le dialogue entre les professionnel-le-s et le monde politique reste plus que jamais d'actualité pour combler la lacune actuelle dans l'accompagnement des personnes âgées.